



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°42
13 septembre 2017

- Décisions du 11 septembre 2017 portant délégation de signature :

*chômages	P 2
*mesures temporaires	P 5
*hygiène et sécurité personnels	P 8
*hygiène et sécurité chantiers	P 12
Direction territoriale Rhône Saône	
*mesures temporaires	P 16
*horaires	P 19
*hygiène et sécurité chantiers	P 22
*hygiène et sécurité personnels	P 25
Direction territoriale Bassin de la Seine	
*mesures temporaires	P 29
*hygiène et sécurité chantiers	P 31
*hygiène et sécurité personnels	P 34
Direction territoriale Strasbourg	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sûreté Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME MONIQUE NOVAT, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
-Chômages-**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L. 4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 5 mai 2017 modifiée en dernier lieu le 26 juin 2017 du directeur général de Voies navigables de France, portant délégation de signature à Mme Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France,

1- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des dates ou de la durée, prolongement ou annulation des périodes de chômages et d'en assurer la publicité aux usagers ;

- Prendre toute décision de reprise anticipée de la navigation en cas de durée des travaux inférieure à la durée initialement prévue ;

2- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...) ;

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

Mme Monique Novat, directrice territoriale
M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint
M. Mohammed Saïdi, secrétaire général
M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général, responsable des ressources humaines
M. Lionel Vuittenez, directeur des subdivisions
M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement

M. Steven Hall, responsable du service de la gestion durable
M. Philippe Pulicani, responsable du service de l'ingénierie
M. Thomas Momber, responsable du bureau exploitation maintenance
Mme Sylvie Devun, responsable du bureau sécurité de la navigation
M. Jean-Paul Faudot, subdivisionnaire de Dole
M. Marc Rigolier, adjoint au subdivisionnaire de Dole
M. Jean Guillemot, responsable exploitation, entretien et travaux neufs à la subdivision de Dole
M. Christophe Huot-Marchand, subdivisionnaire de la vallée du Doubs
M. Pierre Dziadkowiak, adjoint au subdivisionnaire de la vallée du Doubs
M. Bruno Bedeaux, responsable maintenance à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Laurent Pautot, responsable exploitation à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Eric Vuillier, responsable travaux à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Charles Figuereo, responsable entretien exploitation du secteur de Montbéliard
M. Dominique Dunand, responsable du bureau d'études de Besançon
M. Jérôme Quittard, subdivisionnaire de Gray
M. Géraud Gany, adjoint au subdivisionnaire de Gray
Mme Christine Lecomte, assistante pôle domanial à la subdivision de Gray
M. Bernard Vandaele, technicien ingénierie – maintenance petite Saône, subdivision de Gray
M. Philippe Menegain, subdivisionnaire de Port-sur-Saône
M. Denis Jeandenand, adjoint au subdivisionnaire de Port-sur-Saône
M. Jean-Jacques Millerand, responsable exploitation Petite Saône
M. Jean-Yves Rousselle, subdivisionnaire de Mâcon
M. Laurent Malbrunot, adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Mme Dominique Donguy, responsable DPF à la subdivision de Mâcon
M. Christophe Bievliet, pôle bathymétrie
M. Philippe Mauger, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Mâcon
M. Serge Sahuc, technicien en charge de la sécurité et de la maintenance à la subdivision de Mâcon
M. Rémi Mathuriau, responsable hygiène et sécurité à la subdivision de Mâcon
M. Lionel Convert, technicien supérieur en chef du développement durable à la subdivision de Mâcon
M. Sylvain Cierniak, responsable linéaire fluvial et travaux d'investissement, subdivision de Mâcon
M. Renaud Calard, responsable de l'équipe travaux en régie, subdivision de Mâcon
M. Alain Herr, subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
M. Yannick Savoy, adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
M. Michel Blondel, technicien en charge des études et de l'environnement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Jocelyn Royer, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Sébastien Collard, technicien en charge de la sécurité et du développement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Eric Baron, responsable centre d'exploitation de Seurre
M. Cyril Rigollet, responsable centre d'exploitation de Chalon-sur-Saône
M. Philippe Brunier-Coulin, responsable exploitation, ouvrages, linéaires
Mme Maryline Revol, subdivisionnaire de Lyon
M. Franck Thollet, responsable domaine fluvial à la subdivision de Lyon
M. Thierry Sadonnet, responsable secteur Saône à la subdivision de Lyon
M. Vincent Prin-Abeil, responsable secteur Rhône à la subdivision de Lyon
M. Christophe Begon, subdivisionnaire de Grand Delta
M. Cyril Antolin, adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
M. Georges Pignot, responsable police de la navigation à la subdivision de Grand Delta
M. Didier Sohier, responsable domaine fluvial à la subdivision de Grand Delta

M. Adrien Drahon, responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
M. Brahim Louafi, subdivisionnaire de Frontignan
M. Philippe Schneider, adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
M. Joseph Viollin, responsable domaine fluvial à la subdivision de Frontignan
M. David Royer, responsable centre d'exploitation de Palavas

Article 2

Les décisions du 5 mai 2017 et du 26 juin 2017, susvisées, sont abrogées.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général
Signé
Thierry Guimbaud

**DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME MONIQUE NOVAT, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
-Mesures temporaires-**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L. 4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,
Vu le décret n°2009-507 du 4 mai 2009 portant publication du règlement de police pour la navigation de la Moselle, adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la Commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008,
Vu le décret n°95-536 du 5 mai 1995 portant publication du règlement de police pour la navigation du Rhin, adopté par la résolution 1993-II-19 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adopté à Strasbourg le 1er décembre 1993,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 5 mai 2017 modifiée en dernier lieu le 26 juin 2017 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à Mme Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale Rhône Saône, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire prise en vertu de l'article 1 ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

Mme Monique Novat, directrice territoriale
M. Olivier Norotte, directeur territorial adjoint
M. Mohammed Saïdi, secrétaire général
M. Eric Poirson, adjoint au secrétaire général, responsable des ressources humaines
M. Lionel Vuittenez, directeur des subdivisions

M. Nicolas Chartre, responsable de la direction du développement
M. Steven Hall, responsable du service gestion durable
M. Philippe Pulicani, responsable du service ingénierie
M. Thomas Momber, responsable du bureau exploitation maintenance
Mme Sylvie Devun, responsable du bureau sécurité de la navigation
M. Jean-Paul Faudot, subdivisionnaire de Dole
M. Marc Rigolier, adjoint au subdivisionnaire de Dole
M. Jean Guillemot, responsable exploitation, entretien et travaux neufs à la subdivision de Dole
M. Christophe Huot-Marchand, subdivisionnaire de la vallée du Doubs
M. Pierre Dziadkowiak, adjoint au subdivisionnaire de la vallée du Doubs
M. Bruno Bedeaux, responsable maintenance à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Laurent Pautot, responsable exploitation à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Eric Vuillier, responsable travaux à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Vincent Thevenot, responsable du pôle domaine à la subdivision de la vallée du Doubs
M. Charles Figuereo, responsable entretien exploitation du secteur de Montbéliard
M. Dominique Dunand, responsable du bureau d'études de Besançon
M. Jérôme Quittard, subdivisionnaire de Gray
M. Géraud Gany, adjoint au subdivisionnaire de Gray
Mme Christine Lecomte, assistante pôle domanial à la subdivision de Gray
M. Bernard Vandaele, technicien ingénierie – maintenance petite Saône, subdivision de Gray
M. Philippe Menegain, subdivisionnaire de Port-sur-Saône
M. Denis Jeandenand, adjoint au subdivisionnaire de Port-sur-Saône
M. Jean-Jacques Millerand, responsable exploitation Petite Saône
M. Jean-Yves Rousselle, subdivisionnaire de Mâcon
M. Laurent Malbrunot, adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Mme Dominique Donguy, responsable DPF à la subdivision de Mâcon
M. Christophe Bievliet, pôle bathymétrie
M. Philippe Mauger, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Mâcon
M. Serge Sahuc, technicien en charge de la sécurité et de la maintenance à la subdivision de Mâcon
M. Rémi Mathuriau, responsable hygiène et sécurité à la subdivision de Mâcon
M. Lionel Convert, technicien supérieur en chef du développement durable à la subdivision de Mâcon
M. Sylvain Cierniak, responsable linéaire fluvial et travaux d'investissement, subdivision de Mâcon
M. Renaud Calard, responsable de l'équipe travaux en régie, subdivision de Mâcon
M. Alain Herr, subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
M. Yannick Savoy, adjoint au subdivisionnaire de Chalon-sur-Saône
M. Michel Blondel, technicien en charge des études et de l'environnement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Jocelyn Royer, technicien en charge de la maintenance à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Sébastien Collard, technicien en charge de la sécurité et du développement à la subdivision de Chalon-sur-Saône
M. Eric Baron, responsable centre d'exploitation de Seurre
M. Cyril Rigollet, responsable centre d'exploitation de Chalon-sur-Saône
M. Philippe Brunier-Coulin, responsable exploitation, ouvrages, linéaires
Mme Maryline Revol, subdivisionnaire de Lyon
M. Franck Thollet, responsable domaine fluvial à la subdivision de Lyon
M. Thierry Sadonnet, responsable secteur Saône à la subdivision de Lyon
M. Vincent Prin-Abeil, responsable secteur Rhône à la subdivision de Lyon
M. Christophe Begon, subdivisionnaire de Grand Delta
M. Cyril Antolin, adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
M. Georges Pignot, responsable police de la navigation à la subdivision de Grand Delta

M. Didier Sohier, responsable domaine fluvial à la subdivision de Grand Delta
M. Adrien Drahon, responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
M. Brahim Louafi, subdivisionnaire de Frontignan
M. Philippe Schneider, adjoint au subdivisionnaire de Frontignan
M. Joseph Viollin, responsable domaine fluvial à la subdivision de Frontignan
M. David Royer, responsable centre d'exploitation de Palavas

Article 2

Les décisions des 5 mai 2017 et 26 juin 2017, susvisées, sont abrogées.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

**DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME MONIQUE NOVAT, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE
(Personnels)**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 5 mai 2017 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône, en matière d'hygiène et sécurité (personnels),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône, et à M. Olivier Norotte, directeur adjoint, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions de d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- la fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelle ou à caractère professionnel,
- les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à

protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,

- les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- toute autorisation ou habilitation particulière de travail,
- les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique Novat et de M. Olivier Norotte, délégation est donnée à M. Mohammed Saïdi, secrétaire général, et, en son absence, à M. Eric Poirson adjoint, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions, les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes :

- les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance
- les actes portant fixation des consignes de travail

Article 4

La décision du 5 mai 2017, susvisée, est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général
Signé

Thierry Guimbaud

ANNEXE 1

- M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,
- M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement,
- En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M Sylvain ROBICHON adjoint,
- M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie,
- En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Mme Cécile BOULOGNE adjointe,
- M. Steven HALL, responsable du service gestion durable,
- En tant que responsables d'opération – circulaire sécurité des chantiers de VNF-, les responsables de subdivision et responsables de bureau ci-après :

Nom	Fonction
Christophe BEGON	Responsable de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	Responsable de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Responsable de la subdivision de Frontignan
Jérôme QUITTARD	Responsable de la subdivision de Gray
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
Jean-Yves ROUSSELLE	Responsable de la subdivision de Mâcon
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Philippe MENEGAIN	Responsable de la subdivision de Port sur Saône
Dominique DUNAND	Responsable du Bureau d'Études de Besançon

- En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de subdivision :

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjointe Travaux au Responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au Responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au Responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au Responsable de la subdivision de Dole
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au Responsable de la subdivision de Frontignan
Géraud GANY	Adjoint au Responsable de la subdivision de Gray
N.	Adjoint au Responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au Responsable de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au Responsable de la subdivision de Vallée du Doubs
Denis JEANDENAND	Adjoint au Responsable de la subdivision de Port-sur-Saône

**DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MME MONIQUE NOVAT, DIRECTRICE TERRITORIALE RHÔNE SAÔNE
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE
(chantiers)**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L 4121-1 et suivants, et les articles R 4212-1 et suivants,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu le 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 5 mai 2017 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône, en matière d'hygiène et sécurité (chantiers),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monique Novat, directrice territoriale Rhône Saône, et à M. Olivier Norotte, directeur adjoint, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique Novat et de M. Olivier Norotte, délégation est donnée à M. Lionel Vuittenez, directeur de subdivisions et à M. Mohammed Saïdi secrétaire général, et, en son absence, à M. Eric Poirson adjoint, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Délégation est donnée aux personnes désignées en annexe 1 afin pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

Article 4

La décision du 5 mai 2017, susvisée, est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

ANNEXE 1

- M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement,
- En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, M Sylvain ROBICHON adjoint,

- M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie,
- En son absence ou en cas d'empêchement de celui-ci, Mme Cécile BOULOGNE adjointe,

- M. Steven HALL, responsable du service gestion durable,

- En tant que responsables d'opération – circulaire sécurité des chantiers de VNF-, les responsables de subdivision, responsables d'unité et responsables de bureau ci-après :

Nom	Fonction
Christophe BEGON	responsable de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	responsable de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	responsable de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	responsable de la subdivision de Frontignan
Jérôme QUITTARD	responsable de la subdivision de Gray
Maryline REVOL	responsable de la subdivision de Lyon
Jean-Yves ROUSSELLE	responsable de la subdivision de Mâcon
Christophe HUOT-MARCHAND	responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Philippe MENEGAIN	responsable de la subdivision de Port sur Saône
Cécile BOULOGNE	responsable du Bureau d'Etudes de Lyon
Dominique DUNAND	responsable du bureau Études de Besançon
Alain BERNARD	responsable du bureau Informatisation
Caroline FROMENT	responsable du Bureau Sécurité prévention
Anne VEXLARD	responsable du Bureau moyens généraux, parc, immobilier

- En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de subdivision :

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjointe Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
François PEREZ	Adjoint Études au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Philippe SCHNEIDER	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Géraud GANY	Adjoint au responsable de la subdivision de Gray
N.	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de Vallée du Doubs
Denis JEANDENAND	Adjoint au responsable de la subdivision de Port-sur-Saône

DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE
-Mesures temporaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L. 4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée, du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 5 mai 2017 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale du bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

M. Alain MONTEIL	Directeur de la Direction territoriale Bassin de la Seine
M. Frédéric ALPHAND	Directeur adjoint de la Direction territoriale Bassin de la Seine
M. Jérôme MEYER	Directeur adjoint de la Direction territoriale Bassin de la Seine
Mme Nathalie MACE	Cheffe du Service études et grands travaux (SEGT)
Mme Caroline SIMON-PAWLUK	Adjointe au chef du Service études et grands travaux (SEGT)
M. Thierry DURIEUX	Secrétaire général (SG)
Mme Florence DERUMIGNY	Adjointe au secrétaire général
Mme Cécile BASSERY	Cheffe du Service gestion de la voie d'eau (SGVE)
M. Hervé BILOT	Adjoint au chef du Service gestion de la voie d'eau (SGVE)

UTI Boucles de la Seine

Mme Daria ORLAC'H	Cheffe de l'UTI Boucles de la Seine
Mme Julie COHEN-SOLAL	Adjointe à la cheffe de l'UTI Boucles de la Seine, Chef de la Subdivision action territoriale (SAT)
M. Bertrand BILLET	Adjoint au chef de la subdivision action territoriale au sein de l'UTI Boucles de la Seine
M. Stéphane DUREL	Responsable de la mission exploitation de la voie d'eau, subdivision action territoriale au sein de l'UTI Boucles de la Seine
M. Olivier CROISIC	Responsable de la brigade territoriale, subdivision action territoriale au sein de l'UTI Boucles de la Seine
M. Jonathan MEOT	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine
M. Laurent NIQUET	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine

UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes

M. Marc CROUZEL	Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes

UTI Loire

M. Nicolas PICHON	Chef de l'UTI Loire
M. Antoine VALLEE	Adjoint au chef de l'UTI Loire
M. Johnny GONCALVES	Chef pôle exploitation au sein de l'UTI Loire

UTI Marne

M. Johan CATOUILARD	Chef de l'UTI Marne
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'UTI Marne, chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Alain BERLIERE	Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Marne
Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales et domaniales
M. Thierry GIVRY	Adjoint au chef du bureau des affaires générales et domaniales

UTI Seine-Amont

M. Ghislain FRAMBOURT	Chef de l'UTI Seine-Amont
Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'UTI Seine-Amont
Mme Sandrine MICHOT	Cheffe pôle gestion du domaine public fluvial à l'UTI Seine-Amont
M. Hervé WILMORT	Chargé des relations usagers et de la police de la navigation au sein de l'UTI Seine-Amont
Mme Emilie ETCHEVERRIA	Cheffe de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont

N. Cheffe de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Seine-Amont

UTI Seine-Nord

M. Éric VACHET

M. Julien LEROY

M. Arnaud DEVEYER

Chef de l'UTI Seine-Nord

Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord et chef de la subdivision exploitation

Adjoint au chef de la subdivision exploitation

UTI Yonne

M. Jean PLATEAU

M. Franck DELABARRE

M. Julien ARCHAMBAULT

Chef de l'UTI Yonne

Adjoint au chef de l'UTI Yonne par intérim

Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Yonne

Article 2

La décision du 5 mai 2017, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général

Signé

Thierry Guimbaud

DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE
-Horaires-

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L. 4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 5 mai 2017 du directeur général portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial Bassin de la Seine, en matière de chômages,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale du bassin de la Seine, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France,

- En cas d'urgence, prendre toute décision de modification des jours d'ouverture et horaires des ouvrages de navigation visant, soit à une augmentation temporaire du niveau de service en terme de mesures compensatoires à la suite d'un événement particulier (événement naturel, avarie sur ouvrage, incident d'exploitation...), soit à une réduction temporaire du niveau de service ou une fermeture à la navigation à la suite d'un événement exceptionnel (événement naturel, incident ou accident sur le réseau...);

- Prendre des décisions d'ajustement d'horaires (réduction ou augmentation) d'une durée d'application inférieure à 4 semaines, en accompagnement de la réalisation d'un chômage ou des mesures d'autorisation d'une manifestation ayant des impacts sur la navigation.

M. Alain MONTEIL	Directeur de la Direction territoriale Bassin de la Seine
M. Frédéric ALPHAND	Directeur adjoint de la Direction territoriale Bassin de la Seine
M. Jérôme MEYER	Directeur adjoint de la Direction territoriale Bassin de la Seine
Mme Nathalie MACE	Cheffe du Service études et grands travaux (SEGT)
Mme Caroline SIMON-PAWLUK	Adjointe au chef du Service études et grands travaux (SEGT)
M. Thierry DURIEUX	Secrétaire général (SG)
Mme Florence DERUMIGNY	Adjointe au secrétaire général
Mme Cécile BASSERY	Cheffe du Service gestion de la voie d'eau (SGVE)

Mme Daria ORLAC'H Mme Julie COHEN-SOLAL	Cheffe de l'UTI Boucles de la Seine Adjointe à la cheffe de l'UTI Boucles de la Seine
M. Bertrand BILLET M. Stéphane DUREL	Adjoint au chef de la subdivision action territoriale Responsable de la mission exploitation de la voie d'eau et chargé des services et relations usagers
M. Olivier CROISIC	Responsable de la brigade territoriale
M. Jonathan MEOT	Chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine
M. Laurent NIQUET	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Boucles de la Seine
M. Marc CROUZEL	Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au Chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
Mme Corinne BIETH	Cheffe de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Michel CARDOT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Nicolas PICHON M. Antoine VALLEE M. Johnny GONCALVES	Chef de l'UTI Loire Adjoint au chef de l'UTI Loire Chef pôle exploitation au sein de l'UTI Loire
M. Johan CATOULLARD Mme Virginie HONNONS	Chef de l'UTI Marne Cheffe de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision exploitation au sein de l'UTI Marne
M. Ghislain FRAMBOURT Mme Cécile RAOUX	Chef de l'UTI Seine-Amont Adjointe au chef de l'UTI Seine-Amont
Mme Sandrine MICHOT	Cheffe pôle gestion du domaine public fluvial à l'UTI Seine-Amont
M. Hervé WILMORT	Chargé des relations usagers et de la police de la navigation au sein de l'UTI Seine-Amont
Mme Emilie ETCHEVERRIA	Cheffe de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef de la subdivision exploitation et entretien au sein de l'UTI Seine-Amont
N.	Cheffe de la subdivision Maintenance au sein de l'UTI Seine-Amont
M. Éric VACHET M. Julien LEROY	Chef de l'UTI Seine-Nord Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord et chef de la subdivision exploitation
M. Arnaud DEVEYER	Adjoint au chef de la subdivision exploitation

M. Jean PLATEAU
M. Franck DELABARRE
M. Julien ARCHAMBAULT

Chef de l'UTI Yonne
Adjoint au chef de l'UTI Yonne par interim
Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI
Yonne

Article 2

La décision du 5 mai 2017, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général
Signé
Thierry Guimbaud

DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (chantiers)

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 5 mai 2017 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, en matière d'hygiène et de sécurité (chantiers),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, et à MM. Jérôme Meyer et Frédéric Alphan, directeurs adjoints, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

Article 2

Délégation est donnée aux personnes désignées en annexe 1 pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

Article 3

La décision du 5 mai 2017, susvisée, est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général
Signé
Thierry Guimbaud

ANNEXE 1

M. Dominique BARRAS	Chef de la mission prévention, conseil et sûreté
M. Bruno HAURET	Adjoint au chef de la mission Qualité sécurité management
M. Thierry DURIEUX	Secrétaire général
Mme Florence DERUMIGNY	Adjointe au secrétaire général
Mme Cécile BASSERY	Cheffe du service de gestion de la voie d'eau
Mme Nathalie MACE	Cheffe du service études et grands travaux
Mme Caroline PAWLUK	Adjointe à la chef du service études et grands travaux

Unité Territoriale d'Itinéraire Seine Amont

M. Ghislain FRAMBOURT	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Seine Amont
Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'UTI Seine Amont
M. Farid HATCHANE	Chef du bureau Etudes Techniques
M. Laurent NICOLE	Adjoint au chef du bureau Etudes Techniques
Mme Emilie ETCHEVERRIA	Cheffe Subdivision Exploitation et Entretien
M. Olivier MONFORT	Adjoint au chef Subdivision Exploitation et Entretien
M. Benoît BOURSE	Responsable centre maintenance aval
Mme Malvina SIMON	Cheffe Subdivision Maintenance
M. Thierry PICOT	Adjoint au chef Maintenance
M. René ALBERTI	Chef du bureau des affaires générales et domaniales

Unité Territoriale d'Itinéraire Yonne

M. Jean PLATEAU	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Yonne
M. Franck DELABARRE	Adjoint au chef de l'UTI Yonne par interim
M. Julien ARCHAMBAULT	Chef de la subdivision Maintenance

Unité Territoriale d'Itinéraire Marne

M. Johan CATOUILARD	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Marne
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'UTI Marne, chef de subdivision exploitation
Mme Laurence TUAL	Cheffe du bureau des affaires générales
M. Thierry GIVRY	Adjoint au chef du bureau des affaires générales et domaniales
M. Alain BERLIERE	Chef de la subdivision Maintenance
M. Frédéric SANNIE	Adjoint au chef de la subdivision Exploitation

Unité Territoriale d'Itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes

M. Marc CROUZEL	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au chef de l'UTI Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Vincent TRITON	Chef du bureau des affaires générales
M. François-Xavier PAYER	Chef du bureau Etudes et travaux
Mme Mélanie HOUDELETTE	Adjointe au chef du bureau Etudes et travaux

M. Didier DEBRABANT
M. Arnaud VOIRET
Mme Corinne BIETH
M. Michel CARDOT

Chef de la subdivision Maintenance
Adjoint au chef de la subdivision Maintenance
Cheffe de la subdivision Exploitation
Adjoint au chef de la subdivision Exploitation

Unité Territoriale d'Itinéraire Seine-Nord

M. Eric VACHET
M. Julien LEROY

Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Seine-Nord
Adjoint au chef de l'UTI Seine-nord, chef de la subdivision exploitation.
Chef du bureau des Affaires générales

M. Alain POREE DE BREIL

Cheffe du bureau de la programmation
Prévention et patrimoine
Adjoint au chef de subdivision exploitation
Cheffe de la subdivision Maintenance
Cheffe du bureau Etudes et Travaux
Adjoint au chef du bureau Etudes et Travaux

Mme Sylvie DELBASSE

M. Arnaud DEVEYER
Mme Virginie FLAQUET-LACOUX
Mme Brigitte BOYER
M. Yannick LAISIS

Unité Territoriale d'Itinéraire Loire

M. Nicolas PICHON
M. Antoine VALLEE
M. Johnny GONCALVES

Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire
Adjoint au chef de l'UTI Loire
Chef du pôle Exploitation en charge de la sécurité et de la prévention
Cheffe du pôle études techniques

Mme Claire PERARD

Unité Territoriale d'Itinéraire Boucles de Seine

Mme Daria ORLAC'H

Cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Boucles de Seine
Adjointe à la cheffe de l'UTI Boucles de Seine,

Mme Julie COHEN-SOLAL

M. Bertrand BILLET
M. Jonathan MEOT

Adjoint au chef de la subdivision action territoriale
Chef du bureau des affaires générales par interim et chef de la subdivision Exploitation

M. Yohann POLDRUGOVAC
Mme Isabelle KERSON
M. Jean-Michel BAMBUCK-PISTOL

Chef du bureau Etudes et Travaux par interim et chargé d'opérations

Mme Raphaëla RODRIGUES
M. Laurent NIQUET

Adjointe au chef du bureau Etudes et Travaux
Chef de la subdivision Maintenance
Adjointe au chef de la subdivision Maintenance
Adjoint au chef de la subdivision Exploitation

DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. ALAIN MONTEIL, DIRECTEUR TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SEINE
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE (personnels)

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée, du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 5 mai 2017 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine, en matière d'hygiène et de sécurité (personnels),

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Monteil, directeur territorial bassin de la Seine et à MM. Jérôme Meyer et Frédéric Alphand, directeurs adjoints, à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- la fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelle ou à caractère professionnel,
- les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,
- toute autorisation ou habilitation particulière de travail,

- les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Alain Monteil, Jérôme Meyer et Frédéric Alphan, délégation est donnée à M. Thierry Durieux, secrétaire général, et à M. Dominique Barras, chef de la mission prévention, conseil et sécurité, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes :

- les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- les actes portant fixation des consignes de travail.

Article 4

La décision du 5 mai 2017, susvisée, est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général
Signé
Thierry Guimbaud

ANNEXE 1

Mme Cécile BASSERY	Cheffe du service de gestion de la voie d'eau
Mme Nathalie MACE	Cheffe du service études et grands travaux
Mme Caroline PAWLUK	Adjointe à la chef du service études et grands travaux
M. Claude DENET	Chef du service domaine
Mme Guillaumette ABADIE	Adjointe au Chef du service domaine
M. François HOUIX	Chef du service promotion du transport fluvial

Unité Territoriale d'Itinéraire Seine Amont

M. Ghislain FRAMBOURT	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Seine Amont
Mme Cécile RAOUX	Adjointe au chef de l'UTI Seine-Amont
N.	Cheffe de subdivision maintenance de l'UTI Seine-Amont
Mme Emilie ETCHEVERRIA	Cheffe de subdivision exploitation et entretien de l'UTI Seine-Amont

Unité Territoriale d'Itinéraire Yonne

M. Jean PLATEAU	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Yonne par intérim
M. Franck DELABARRE	Adjoint au chef de l'UTI Yonne par interim
M. Julien ARCHAMBAULT	Chef de la subdivision maintenance au sein de l'UTI Yonne

Unité Territoriale d'Itinéraire Marne

M. Johan CATOUEILLARD	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Marne
Mme Virginie HONNONS	Adjointe au chef de l'Unité Territoriale Marne

Unité Territoriale d'Itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes

M. Marc CROUZEL	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes
M. Olivier CROS	Adjoint au chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Canaux de Picardie et de Champagne-Ardennes

Unité Territoriale d'Itinéraire Seine-Nord

M. Eric VACHET	Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Seine-Nord
M. Julien LEROY	Adjoint au chef de l'UTI Seine-Nord

Unité Territoriale d'Itinéraire Loire

M. Nicolas PICHON

M. Antoine VALLEE

Chef de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire

Adjoint au chef de l'UTI Loire

**Unité Territoriale d'Itinéraire Boucles
de Seine**

Mme Daria ORLAC'H

Mme Julie COHEN-SOLAL

Cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Boucles
de Seine

Adjointe à la cheffe de l'UTI Boucles de Seine

DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. GUY ROUAS, DIRECTEUR TERRITORIAL DE STRASBOURG
- Mesures temporaires -

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports et notamment l'article L. 4313-3,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le décret n°2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau,
Vu le décret n°2009-507 du 4 mai 2009 portant publication du règlement de police pour la navigation de la Moselle, adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la Commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008,
Vu le décret n°95-536 du 5 mai 1995 portant publication du règlement de police pour la navigation du Rhin, adopté par la résolution 1993-II-19 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adopté à Strasbourg le 1er décembre 1993,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,
Vu la décision du 7 juin 2017 portant délégation de signature du directeur général de Voies navigables de France à M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg, en matière de mesures temporaires,

DÉCIDE

Article 1^{er}

Sur le territoire de la direction territoriale de Strasbourg, délégation est donnée aux personnes ci-après désignées à l'effet de signer dans les limites de leur direction territoriale et de leur domaine de compétences, au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, en cas d'incident d'exploitation, de travaux de maintenance ou d'événement climatique, les décisions temporaires d'interruption et de rétablissement de la navigation, de modification des conditions de franchissement des ouvrages, de modification des règles de route et les limites de vitesse autorisées, de modification des règles de stationnement, de modification des caractéristiques de la voie navigable fixées par les règlements particuliers de police, de modification et de restauration des règles d'annonce.

Sauf en cas d'événement climatique perturbant la navigation, la durée de chaque décision temporaire ne peut excéder 10 jours dans le cas d'une interruption de navigation et trente jours dans les autres cas.

- M. Guy Rouas, directeur territorial
- M. Bruno Dufour, directeur territorial adjoint
- M. Emmanuel Lagrandeur-Bouressy, secrétaire général
- M. Pierre Junker, chef du service Technique de la Voie d'Eau (STVE)
- M. Francis Golay, chef adjoint du STVE
- M. Jean-Laurent Kistler, chef du service Développement (SDEV)
- M. Jérémie Leymarie, chef adjoint du SDVE
- M. Raphaël Wisselmann, chef de la Direction des Unités Territoriales (DUT)

- M. Eric Schmitt, chef adjoint de la DUT
- M. Vincent Steimer, chef adjoint de la DUT
- M. Jean-Luc Fontaine, adjoint au secrétaire général et chef de l'unité fonctionnelle (UF) Bâtiments-Domaine-Urbanisme
- Mme Olivia Renard, cheffe de l'UF Exploitation
- M. Eric Lefevre, chef de l'UF Eau, Environnement et Risques
- M. Vincent Speisser, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 1
- M. Marc Lebeau, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 2
- M. Olivier Christophe, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 3
- Mme Florence Vallot, cheffe de l'UF Maintenance
- M. Bastien Dion, chef de l'UT Canal de la Marne au Rhin
- M. Dominique Larose, chef de l'Unité Territoriale (UT) Rhin
- Mme Magalie Meudre, cheffe de l'UT Centre Alsace
- M. François Didiot, chef de l'UT Canal de la Sarre
- M. Farid Badache, chef de l'UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud
- Mme Valérie Meyer, cheffe de l'UF Développement Transports et Tourisme
- Mme Laure Mauny, cheffe de l'UF Communication
- M. Loïc Leris, chef de l'UF Prévention Sécurité ;
- Mme Dominique Maille-Zerlaud, cheffe de l'UF Informatique
- M. Richard Valle, chef de l'UF Ressources Humaines
- M. Gilles Steyert, chef de l'UF Juridique
- M. Marc Kohlbecker, chef de l'UF Logistique-Moyens Généraux
- Mme Isabelle Dunis, cheffe de l'UF Centre de Services Partagés (CSP)

Article 2

La décision du 7 juin 2017, susvisée, est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général
Signé

Thierry Guimbaud

DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. GUY ROUAS, DIRECTEUR TERRITORIAL DE STRASBOURG
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE
(chantiers)

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 7 juin 2017 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature de M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg, en matière d'hygiène et sécurité (chantiers),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg et à M. Bruno Dufour, directeur territorial adjoint à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, tous actes et décisions relatifs à la sécurité conformément à la réglementation en la matière, concernant tout type de chantiers réalisés sur le domaine confié à VNF, à savoir :

- les chantiers réalisés exclusivement en régie,
- les chantiers réalisés par une ou plusieurs entreprises extérieures avec ou sans régie,
- les chantiers de bâtiment ou de génie civil clos et indépendant avec ou sans régie,
- les chantiers pour lesquels VNF n'est ni maître d'ouvrage ni entreprise utilisatrice,
- les opérations de chargement ou déchargement avec ou sans régie.

La liste non exhaustive de ces actes comprend les plans de prévention en régie, les plans de prévention, les plans généraux de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et les protocoles de sécurité.

Article 2

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1 pour signer tous actes et décisions visés à l'article 1 de la présente décision dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes.

Article 3

La décision du 7 juin 2017, susvisée, est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général

Signé
Thierry Guimbaud

ANNEXE 1

- M. Emmanuel Lagrandeur-Bouressy, secrétaire général
- M. Pierre Junker, chef du service Technique de la Voie d'Eau (STVE)
- M. Francis Golay, chef adjoint du STVE
- M. Raphaël Wisselmann, chef de la Direction des Unités Territoriales (DUT)
- M. Eric Schmitt, chef adjoint de la DUT
- M. Vincent Steimer, chef adjoint de la DUT
- M. Loïc Leris, chef de l'Unité fonctionnelle (UF) Prévention Sécurité
- M. Marc Kohlbecker, chef de l'UF Logistique Moyens généraux
- M. Vincent Speisser, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 1
- M. Marc Lebeau, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 2
- M. Olivier Christophe, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 3
- M. Bastien Dion, chef de l'Unité Territoriale (UT) Canal de la Marne au Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Didier Waeckel ou M. Denis Hirschfell, ses adjoints
- M. Dominique Larose, chef de l'UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric Bouquier, son adjoint
- Mme Magalie Meudre, cheffe de l'UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrick Ulrich, son adjoint
- M. François Didiot, chef de l'UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Roland Grebil, son adjoint
- M. Farid Badache, chef de l'UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud
- Mme Florence Vallot, cheffe de l'UF Maintenance
- M. Marc Ulrich, chef du Centre de Maintenance et d'Intervention (CMI) de Strasbourg par interim
- M. Jean-Pierre Schück, chef du CMI de Mulhouse
- Mme Patricia Froger, cheffe de l'UF Budget Administration du STVE à Mulhouse

DECISION DU 11 SEPTEMBRE 2017
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A M. GUY ROUAS, DIRECTEUR TERRITORIAL DE STRASBOURG
EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE
(personnels)

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code des transports,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 4121-1 et suivants, et les articles R. 4212-1 et suivants,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014, modifiée en dernier lieu par la délibération du 25 juin 2015 portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 7 juin 2017 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de signature à M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg, en matière d'hygiène et sécurité (personnels),

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guy Rouas, directeur territorial de Strasbourg et à M. Bruno Dufour, directeur territorial adjoint à l'effet de signer dans les limites de leur compétence territoriale et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, tous actes et documents en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont :

- les évaluations des risques pour la santé et la sécurité y compris dans l'aménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail,
- les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des personnels placés sous son autorité, notamment les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, les actions d'information et de formation et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés,
- la fixation des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité et des consignes de travail,
- les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent porté à sa connaissance, y compris l'enquête,
- les enquêtes diligentées à la suite d'accidents de service, du travail, de trajet et de maladies professionnelles ou à caractère professionnel,
- les mesures et les consignes nécessaires pour assurer la conformité des bâtiments recevant les personnels au regard des dispositions légales et réglementaires visant à protéger la santé et la sécurité au travail de ces derniers, et pour veiller au respect de la réglementation relative aux conditions de travail, à la prévention des accidents du travail ainsi qu'à l'hygiène et à la sécurité du personnel,
- les aménagements de postes à la suite d'une restriction d'aptitude d'un agent ou d'un salarié,
- les actes et décisions relatifs à la médecine de prévention et à la médecine du travail conformément à la réglementation applicable en la matière,

- toute autorisation ou habilitation particulière de travail,
- les décisions portant nomination des assistants et des conseillers de prévention prévus par l'article 4 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé ainsi que les lettres de cadrage de ces personnels.

Article 2

Délégation est donnée aux personnes visées en annexe 1, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et dans le respect de la réglementation et des instructions internes :

- les actes fixant les mesures nécessaires pour remédier à une situation de danger grave et imminent portée à leur connaissance,
- les actes portant fixation des consignes de travail.

Article 3

La décision du 7 juin 2017, susvisée, est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet www.vnf.fr.

Fait à Béthune, le 11 septembre 2017

Le directeur général

Signé
Thierry Guimbaud

ANNEXE 1

- M. Emmanuel Lagrandeur-Bouressy, secrétaire général
- M. Pierre Junker, chef du service Technique de la Voie d'Eau (STVE)
- M. Francis Golay, chef adjoint du STVE
- M. Raphaël Wisselmann, chef de la Direction des Unités Territoriales (DUT)
- M. Eric Schmitt, chef adjoint de la DUT
- M. Vincent Steimer, chef adjoint de la DUT
- M. Loïc Leris, chef de l'Unité fonctionnelle (UF) Prévention Sécurité
- M. Marc Kohlbecker, chef de l'UF Logistique Moyens généraux
- M. Vincent Speisser, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 1
- M. Marc Lebeau, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 2
- M. Olivier Christophe, chef de l'UF Maîtrise d'Ouvrage 3
- M. Bastien Dion, chef de l'Unité Territoriale (UT) Canal de la Marne au Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Didier Waeckel ou M. Denis Hirschfell, ses adjoints
- M. Dominique Larose, chef de l'UT Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric Bouquier, son adjoint
- Mme Magalie Meudre, cheffe de l'UT Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Patrick Ulrich, son adjoint
- M. François Didiot, chef de l'UT Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Roland Grebil, son adjoint
- M. Farid Badache, chef de l'UT Canal du Rhône au Rhin Branche Sud
- Mme Florence Vallot, cheffe de l'UF Maintenance
- M. Marc Ulrich, chef du Centre de Maintenance et d'Intervention (CMI) de Strasbourg par interim
- M. Jean-Pierre Schück, chef du CMI de Mulhouse
- Mme Patricia Froger, cheffe de l'UF Budget Administration du STVE à Mulhouse